

PETR du Pays de la Déodat
Conseil Syndical du 28 octobre 2019
PROCES VERBAL

INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 19h40

Elus votant présents :

Mesdames Claude KIENER (représentant M.ZANCHETTA) et Michèle PELTIER (représentant M. DEBLAY)

Messieurs Jean-Luc BEVERINA (représentant M. MOHR), Christian BISTON (représentant M. MENTREL), Yves BONJEAN, Guy DROCCHI, Patrice FÈVE (représentant M. HENRY) et Philippe GEORGEL

Membres associés présents :

Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges, accompagné de **Madame** Carine PILLET, Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Saint Dié des Vosges

Excusés :

Titulaires et suppléants :

Messieurs Denis HENRY, Lucien DEBLAY, Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

Membres associés :

Monsieur Gérard CHERPION, Député des Vosges

8 membres titulaires au Conseil Syndical – 8 élus votants sont présents, le quorum est donc bien atteint

Monsieur Philippe GEORGE est nommé Secrétaire de séance.

Le **Président** procède à l'appel et remercie de leur présence **Monsieur VALENCE** et de **Madame PILLET** à qui il donne ensuite la parole afin qu'elle puisse se présenter à l'assemblée.



DELIBERATIONS

Délibération n°20191028/001: ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Le **Président** donne la parole à **Isabelle BERTRAND**, secrétaire du PETR qui expose :

Cette délibération concerne la transmission des documents pour le Contrôle de légalité qui doit s'effectuer en Préfecture à compter du 1^{er} octobre 2019. Pour un fonctionnement plus simple et rapide, il est proposé de transmettre les documents par voie dématérialisée. Pour ce faire l'adhésion au SMIC des Vosges a été votée lors du dernier conseil et cette délibération est donc la suite de la démarche à entreprendre.

Les dépenses 2019 représentent l'achat du certificat de signature (inscription par vote de la DM N°4), les dépenses concernant l'achat d'une action à la société ainsi que le paiement du pack seront inscrites au BP2020.

Il convient d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires notamment la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation qui sera signée avec la société SPL-Xdemat, annexe à la délibération figurant dans le dossier des élus et qui avait été jointe avec la note administrative envoyée avec l'invitation. Convention par laquelle le Pays souscrit au Pack minimal du SMIC et au service Xparaph pour un coût annuel de 1 017 euros HT, somme versée en début d'année civile. »

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat ;

Considérant que l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « *compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général* » ;

Considérant que le Conseil général de l'Aube gère des outils de dématérialisation, utilisées pour diverses procédures, telles que les étapes de passation et d'exécution des marchés publics, la notification par courrier électronique, le recours au parapheur électronique ou l'archivage de documents nativement électroniques ;

Considérant que le Département de l'Aube a souhaité mutualiser leur gestion avec deux autres collectivités départementales, les Départements des Ardennes et de la Marne ;

Considérant que ces trois départements ont créé la Société Publique Locale SPL-Xdemat pour répondre à cet objectif de mutualisation et de coopération, en se réservant la possibilité d'étendre cette société à d'autres collectivités intéressées, en particulier à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements situés sur le territoire de l'un des Départements actionnaires ;

2

Considérant que depuis la création de la société, le Département de la Haute-Marne, le Département de l'Aisne, le Département de la Meuse, la Région Grand Est, le Département des Vosges et de très nombreuses collectivités ou groupements de collectivités aubois, marnaises, ardennaises, haut-marnaises, axonaises et meusiennes ont rejoint ces 3 Départements fondateurs de la société, en devenant également actionnaires ;

Considérant que cette Société Publique Locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires ;

Considérant qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la création d'une telle société permet de faciliter et d'améliorer le recours à la dématérialisation par ses actionnaires, lesquels peuvent faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, pour les prestations dites « in house » ;

Considérant que pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés doivent simplement acquérir une action au capital social, pour un prix de 15,50 euros ;

Considérant que l'acquisition de cette action devra se faire directement auprès du Département sur le territoire duquel la collectivité ou le groupement est situé ; que ces ventes d'actions interviennent à une date biannuelle ;

Considérant que pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre cette date, les collectivités ou leurs groupements intéressés peuvent conclure avec le Département concerné une convention de prêt d'action, afin d'emprunter une action de la société pour une durée maximale de 6 mois, avant de l'acquérir ;]

Considérant, dans ce contexte, que le PETR du Pays de la Déodatie souhaite bénéficier des prestations de la société SPL-Xdemat et donc acquérir une action de son capital social afin d'en devenir membre ;

Il est proposé au Conseil Syndical :

DE DECIDER :

- d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.
- d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département des Vosges, sur le territoire duquel la collectivité est située (le capital social étant fixé à 183 489 euros, divisé en 11 838 actions de 15,50 euros chacune, cette action représente 0,01% du capital).
- d'emprunter une action au Département des Vosges en attendant d'acquérir une action au capital social

D'AUTORISER le Président à signer le projet de convention de prêt d'action permettant au PETR du Pays de la Déodatie d'être immédiatement actionnaire de la société pendant la durée du prêt, soit un maximum de 6 mois, pour bénéficier des prestations liées à la dématérialisation et ce, avant d'acquérir une action. ».

DE DIRE QUE l'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département des Vosges, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

DE DESIGNER le président du PETR en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale, sachant que ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

D'APPROUVER que le PETR soit représenté au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale des Vosges.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités vosgiennes actionnaires (autres que le Département) qu'il représentera.

D'APPROUVER pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

D'ACCEPTER de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat.

D'AUTORISER le Président à signer :

- les statuts de la société publique
- le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs et modifiés par l'Assemblée générale
- **la convention de prestations intégrées, annexée à la présente délibération**
- la convention de prêt.

D'AUTORISER le Président, d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

DE DIRE QUE les dépenses à hauteur de 95 euros HT soit 114 euros TTC concernant l'achat d'un certificat de signature pour 1 an seront inscrites au compte 60632 du BP 2019 par Décision Modificative N°4 votée lors de ce conseil et que les dépenses pour les exercices à venir seront bien inscrites par vote des budgets à venir

Suite aux prises de parole, Monsieur David VALENCE propose à Madame BERTRAND de se rendre à la ville de Saint Dié des Vosges qui utilise l'outil Xactes pour avoir un aperçu de son utilisation.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20191028/002 : ADHESION A ACTES

Le Président donne la parole à Isabelle BERTRAND, secrétaire du PETR qui expose :

Cette délibération proposée vient en complément de la première afin que le Pays puisse signer la convention avec le représentant de l'Etat permettant ainsi la transmission des documents par voie dématérialisée. Cela ne génère pas de coût supplémentaire.

Délibération :

le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

Le PETR du Pays de la Déodatie étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) des Vosges, peut bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société SPL Xdemat, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention avec le représentant de l'Etat,

Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société SPL Xdemat pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

DE DECIDER :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.
- d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

DE DIRE QUE cette adhésion n'engendre pas de frais supplémentaires au PETR

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

4

Délibération n°20191028/003 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**, Directrice du PETR qui présente les termes de la délibération :

Vu la délibération n°20181106/004 du 06 novembre 2018 validant la souscription à une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une durée de 1 an dans les meilleurs délais.

Vu le contrat souscrit avec la Caisse d'Epargne Grand Est allant jusqu'au 19 décembre inclus pour une ouverture de crédit de 500 000 euros et qu'il est donc nécessaire de reconduire la ligne de trésorerie

Vu la délibération n°20190917/011 autorisant le Président à consulter des établissements financiers et à signer tous les documents nécessaires en vue de la reconduction de la ligne de trésorerie à compter du 20 décembre 2019 pour 1 an, à hauteur de 500 000 euros sachant que la délibération validant toutes les modalités de reconduction de la ligne de trésorerie serait prise lors d'un prochain Conseil

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe reçue en date du 30 septembre 2019

Il est proposé au Conseil Syndical :

- DE SOUSCRIRE à **une ligne de trésorerie interactive** auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe à compter du 20 décembre 2019, selon les conditions suivantes :

Montant du financement :	500 000 euros
Durée :	1 an
Paiement des Intérêts :	Chaque trimestre civil par débit d'office
Taux d'intérêt :	EONIA flooré + marge de 0.90% (dans l'hypothèse où l'EONIA est
(Base de calcul exact/360)	inférieur à 0, l'EONIA sera réputé égal à 0)
Process de traitement automatique :	Tirage : crédit d'office / remboursement : débit d'office
Demande de tirage et remboursement :	Aucun montant minimum
Frais de dossier :	750 euros / prélevé en une seule fois
Commission d'engagement et de mouvement :	néant

Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisée par le nombre de jours).

- **DE PRENDRE** l'engagement au nom du syndicat Mixte du Pays de la Déodatie d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au règlement des échéances.
- **DE CONFERER**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Président, pour la réalisation de l'emprunt ci-dessus : signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- **DE DIRE QUE** les 750 euros de dépenses pour les frais de dossier (en cas de débit d'office en 2019) seront inscrits au compte 627 du BP2019 par vote de la décision modificative N°4 votée lors de ce conseil

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Le taux d'utilisation de la ligne est à 80% sur l'année.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20191028/004 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**, Directrice du PETR qui présente les termes de la délibération :

Vu la délibération du 18 décembre 2018 portant vote du budget primitif principal 2019 par chapitre

Vu l'inscription de 582 857.14 euros aux comptes 7588 et 65888 du BP2019 pour l'encaissement et le reversement des CEE des collectivités (Fiche - budget TEPCV), au lieu de 833 372.78 euros à effectuer réellement, soit une inscription de 250 515.64 euros nécessaire au compte 65888 du BP2019, équilibré par l'inscription de 250 515.64 euros au compte 7588 du BP2019

Vu la délibération n°20191028/001 validant l'adhésion à la Société Publique SPL-XDEMAT et l'inscription de 114 euros de dépenses au compte 60632 du BP2019

Vu la délibération n°20191028/003 validant le renouvellement de la ligne de trésorerie à compter du 20 décembre 2019 et l'inscription de 750 euros de dépenses pour les frais de dossier (en cas de débit d'office en 2019) au compte 627 du BP2019

Le Président propose la décision modificative N°4 du budget 2019 détaillée sur le document budgétaire remis aux élus qui peut se résumer comme il suit et sollicite des membres du Conseil Syndical l'autorisation de signer les documents nécessaires.

FONCTIONNEMENT Recettes Chapitre - Compte	+ 250 515.64	FONCTIONNEMENT dépenses Chapitre - Compte	+ 250 515.64
75 – Autres charges de gestion courante	+ 250 515.64	022 - Dépenses imprévues	-864.00
7588 – produits divers de gestion courante	+ 250 515.64	011 – Charges à caractère général	+ 864.00
		60632-fournitures de petits équipements	+ 114.00
		627- services bancaires et assimilés	+ 750.00
		65 -Autres charges de gestion courante	+ 250 515.64
		65888 - Charges diverses de gestion courante	+ 250 515.64

Il est proposé au conseil syndical :

- **De VOTER** la décision modificative N°4 comme détaillée ci-dessous
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20191028/005 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président expose :

Pour les syndicats mixtes fermés, dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, cette disposition relative à l'organisation d'un débat s'applique (art. L 5711-1, L5212-15 et L 5212-36)

Le DOB doit permettre d'instaurer une discussion au sein du conseil sur les priorités et les évolutions de la Collectivité.

Le DOB n'a pas de caractère exécutoire et décisionnel mais doit donner lieu à délibération attestant alors du respect de la loi.

CONTEXTE :

L'année 2019 a été marquée entre autre par la poursuite des travaux sur le projet de fusion des deux Pays :

Etude pour la fusion des deux PETR quant à la gouvernance du SCOT

Territoire Lauréat au CTE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Pays de la Déodatie est créé en mars 1999 en syndicat mixte ouvert, puis en syndicat mixte fermé en mars 2001 et a finalement été transformé en PETR au 1^{er} janvier 2015.

3 SERVICES OPERATIONNELS	ACTIONS PHARES
POLE DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité • TEPCV/CTE • Conseiller en Energie partagée • Trame verte et bleue /biodiversité • Tourisme durable • DEFIDEO • Bistrot de Pays • Clauses environnementales et sociales
POLE LEADER	<ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER
MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> • Espace Info Energie • Habiter mieux en Déodatie • Rénover mieux en Déodatie

6

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**, Directrice du PETR qui présente le personnel, les mouvements du personnel et les aspects budgétaires du Pays.

PERSONNEL :

	2015 Du 30/06 au 31/12	2016 Du 1/01 au 30/06	2016 Du 30/06 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Agents titulaire de catégorie A	1	1	1	1	1	1	1
Agents titulaire de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Agents titulaire de catégorie C	1	1	1	1	1	1	1
Contractuels de droit public	10	13	12	12	12	14	15
Contractuel de droit privé	3	2	1	2	2	0	1
TOTAL AGENTS	15	17	15	16	16	16	18
Total agents permanents en équivalence temps plein	14.3	15.7	13.7	14.9	14.9	14,4 0,5	16.2
Service civique (durée inférieur à 12 mois)	0	0	1	1	0	0	0
Agent mis à disposition	0.3	0.3	0.3	0.3 puis 0.5	0.5 puis 0.2	0.2	0.2

Organigramme du PETR du Pays de la Déodatie

au 01 janvier 2019

Bureau

Président
Guy DROCCHI

1er Vice-Président
Philippe GEORGEL

2ème Vice-Président
Pascal MOHR

3ème Vice-Président
Denis HENRY



Isabelle BERTRAND
Secrétaire-comptable
contact@deodatie.com
LD : 03 29 56 92 99

Administration

Mélanie ROUSSEL
Directrice
mrousse@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 13
07 64 07 61 83

Guillaume CORNIL
Directeur adjoint
gcornil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 71

Contacts

PETR du Pays de la Déodatie
Maison de la Solidarité
26, rue d'Amérique
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tel : 03 29 56 92 99
Mail : contact@deodatie.com
www.deodatie.com

Pôle Développement du territoire

Maud DABRY
Coordinatrice
mdabry@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Maud DABRY
Chargée de mission
mdabry@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Pauline BARRIER
Chargée de mission
Trame verte et bleue
pbarrier@deodatie.com
LD : 03 29 56 88 64

Anaïs NEYRAT
Animatrice TEPCV
aneyrat@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Cyprien VILLEMMAIN
CEP - Conseiller Energie Partagé
cvillemain@deodatie.com
LD : 03 29 56 88 64

Pôle LEADER

Guillaume CORNIL
Chargé de mission
gcornil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 71

Corinne CLASQUIN
Gestionnaire LEADER
cpermin@deodatie.com
LD : 03 29 56 75 17

Maison de l'Habitat et de l'Energie

Olivier THIL
Coordinateur
othil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 72

Morgane RAPEBACH
Accueil / Secrétariat
mrapebach@deodatie.com
LD : 03 29 58 47 56

Thierry COUTELOT
Animatrice technique
tcoutelot@deodatie.com

Cécile ABRAHAM
Chargée d'opérations
financières
cabraham@deodatie.com

Fanny MOURS
Animatrice technique
fmours@deodatie.com

Xavier TIBLE
Chargé de mission
Rénover Mieux
xtible@deodatie.com
LD : 03 29 56 77 35
06 38 59 15 73

Espace INFO ENERGIE
Olivier FEDER
Conseiller
estvosges@eie-lorraine.fr
LD : 03 29 56 75 18



Marie-Lou MORO
Chargée du repérage
mmoro@deodatie.com

Christine L'HEUREUX
Facilitatrice Clauses sociales
et environnementales
clheureux@deodatie.com

7

Organigramme du PETR du Pays de la Déodatie

au 01 janvier 2020

Bureau

Président
Guy DROCCHI

1er Vice-Président
Philippe GEORGEL

2ème Vice-Président
Pascal MOHR

3ème Vice-Président
Denis HENRY



Isabelle BERTRAND
Secrétaire-comptable
contact@deodatie.com
LD : 03 29 56 92 99

Administration

Mélanie ROUSSEL
Directrice
mrousse@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 13
07 64 07 61 83

Guillaume CORNIL
Directeur adjoint
gcornil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 71

Contacts

PETR du Pays de la Déodatie
Maison de la Solidarité
26, rue d'Amérique
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tel : 03 29 56 92 99
Mail : contact@deodatie.com
www.deodatie.com

Pôle Développement du territoire

Maud DABRY
Coordinatrice
mdabry@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Maud DABRY
Chargée de mission
mdabry@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Pauline BARRIER
Chargée de mission
Trame verte et bleue
pbarrier@deodatie.com
LD : 03 29 56 88 64

Cyril TISSERAND
Chargé de mission
Transition écologique
ctisserand@deodatie.com
LD : 03 29 56 91 14

Christine L'HEUREUX
Facilitatrice Clauses sociales
et environnementales
clheureux@deodatie.com

Joëlle CLAIRE
Apprentie PAT
joclaire.deodatie@gmail.com

Cyprien VILLEMMAIN
CEP - Conseiller Energie Partagé
cvillemain@deodatie.com
LD : 03 29 56 88 64

Chargé de mission
Itinéraires pédestres

Pôle LEADER

Guillaume CORNIL
Chargé de mission
gcornil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 71

Corinne CLASQUIN
Gestionnaire LEADER
cpermin@deodatie.com
LD : 03 29 56 75 17

Maison de l'Habitat et de l'Energie

Olivier THIL
Coordinateur
othil@deodatie.com
LD : 03 29 56 71 72

Stéphanie GANÇO
Accueil / Secrétariat
mhe@deodatie.com
LD : 03 29 58 47 56

Morgane RAPEBACH
Chargée du repérage
mrapebach@deodatie.com

Cécile ABRAHAM
Chargée d'opérations
financières
cabraham@deodatie.com

Thierry COUTELOT
Animatrice technique
tcoutelot@deodatie.com

Espace INFO ENERGIE
Olivier FEDER
Conseiller FAIRE
estvosges@eie-grandes.fr
LD : 03 29 56 75 18

Marie-Lou MORO
Animatrice technique
mmoro@deodatie.com

Xavier TIBLE
Chargé de mission
Rénover Mieux
Conseiller FAIRE
xtible@deodatie.com
LD : 03 29 56 77 35
06 38 59 15 73

	2019	2020
Arrivée	Cyril TISSERAND (en remplacement d'Anaïs NEYRAT, puis sur poste CM transition écologique) Joëlle CLAIRE (apprentie PAT) Stéphanie GANÇO à l'accueil de la MHE	CM itinérance au 1 ^{er} janvier 2020
Départ	Anaïs NEYRAT (CM TEPCV) Fanny MOURS (MHE)	

2019 :

- Morgane RAPEBACH (80%) est en congés de maternité à compter du 13 décembre, remplacée par Stéphanie GANÇO.
- Modification du contrat de Guillaume CORNIL au 01/01/2019 pour intégrer ses nouvelles fonctions de directeur adjoint, suite au passage à mi-temps de la direction
- Renouvellement du contrat de Corinne CLASQUIN au 01/04/2019.
- Le chargé de mission TECPV a fini son contrat le 12 juin 2019.
- Le chargé de mission transition écologique est embauché au 21 mai 2019
- Mise en place du PAT à l'échelle du Pays en collaboration avec les deux CC/CA, qui a conduit à l'embauche d'une apprentie Joëlle CLAIRE....
- Corinne CLASQUIN (80%) est en congés de maternité à compter du 01 septembre, remplacée par Fanny MOURS
- Fanny MOURS a fini son contrat d'animatrice technique à la MHE le 01 juillet, remplacée dans ses fonctions par Marie Lou MORO.
- Stéphanie GANÇO est embauchée le 01 juillet au poste d'accueil MHE en remplacement de Morgane RAPEBACH qui prend le poste de Chargé de repérage.

2020 :

- Embauche d'un chargé de mission itinérances pédestres au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2020
- Fanny MOURS en remplacement de maternité jusqu'au 01 mars 2020.
- Maud DABRY sera en congés de maternité à compter du 14 février 2020 et jusqu'au 04 juin 2020 (suivi de 2 mois de congés parental) : réflexion sur la répartition des missions / recrutement remplacement

ASPECTS BUDGETAIRES

Cotisation général	2.12	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50 ?
Cotisation HMD	0	1.20	1.20	1.20	1.45	1.45	1.45 ?

Depuis 2016 : Ligne de trésorerie à hauteur de 500 000€ renouvelée tous les ans.

Etude « mission d'accompagnement à la fusion des deux pays » :

- étude globale à 37 170€ TTC pour le Pays
- Cofinancement par la Région de 13 000€ et du conseil départemental de 7 124€ soit 20 124€ sur factures acquittées.
- Démarche non aboutie, ce qui remet en cause la démarche de SCOT, alors qu'une obligation d'être couvert se profile au 1^{er} janvier 2021

Programme Habiter Mieux en Déodatie :

- renouveler pour 3 ans : 2018 à 2020
- 3,6 ETP pris en charge par l'ANAH (2,6 ETP avant)

Programme Rénover Mieux :

- Avenant sur la convention de l'ADEME - 45 000€ du 01/11/2018 au 01/10/2019

METHAVAL :

- Mise en liquidation judiciaire en juin 2018. Caution de 295 000€ par le Pays sur le prêt restant.
- Action de médiation en cours avec les avocats au moins jusque fin 2019

Préparation du budget 2020 pour le conseil de décembre :

- en fonction des actions ci-dessous et des éléments ci-dessus, voir s'il est possible d'établir le budget sur le même niveau de cotisation, ou s'il faut prévoir une augmentation.

BILAN 2019, ORIENTATION 2020 et IMPACT BUDGETAIRE 2020

FUSION DES DEUX PAYS

FUSION – point présenté par le Président

Bilan 2019

- *Février : rapport de diagnostic complet*
- *LANCEMENT PHASE 2 : Détermination des compétences, actions et services du PETR groupé*
 - o *COPIL 20 MAI*
 - o *COPIL 18 JUIN*

→ *Aucune entente n'a été possible*

Le Préfet s'est retrouvé en juillet avec deux propositions différentes.

→ *Modifier par avenant le contenu de l'étude pour faire émerger les grandes lignes du projet de territoire pour la nouvelle période et le futur programme LEADER: en cours de réflexion*

Solde de l'étude fin 2019/ début 2020

Orientation 2020

- *Compte tenu du contexte électoral : voir avec les nouvelles équipes en place si des rapprochements restent envisageables, pour un SCOT commun*

Impact budgétaire 2020

- *RAS*

POLE LEADER

LEADER - présenté par Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint et Animateur Leader

1,420 million d'euros pour l'attractivité des territoires ruraux

Le Pays labellisé territoire Leader (fonds européens pour l'attractivité et la compétitivité des territoires ruraux) assure l'accompagnement et la coordination des dossiers/projets (issues notamment des collectivités). Pour la période 2014/2020, une enveloppe de 1,420 million d'euros seront consommés en déclinaison du programme « Territoire dynamique, d'accueil et d'équilibre : Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont » : accompagner le développement touristique lié à la valorisation des richesses locales : tourisme de mémoire centré sur les deux guerres mondiales ou les sites d'histoires lointaines, promotion et valorisation du territoire ; transformer les potentiels locaux en activités économiques et en emplois : soutien à la filière agricole en préservant et soutenant ses activités,... ; favoriser une nouvelle économie entrepreneuriale.

Bilan 2019

- *Instruction des demandes d'aides et demandes de paiement*
- *Poursuite de développement des outils de suivi*

- Poursuite des formations LEADER
- Rencontre et suivi des porteurs de projets : -- prêts à démarrer ou déjà commencés, -- en attente, -- non éligibles, --annulés
- 3 comités de programmation organisés
- 24 dossiers de porteurs payés – 74 dossiers en cours
- Attribution de l'enveloppe réservataire de 216 707,91€ par l'AG au Gal du Pays de la Déodatie ce qui aboutit à une enveloppe de 1 420 782,91€.
- Enveloppe totalement préprogrammée
- Remplacement de Corinne PERRIN en congés de maternité par Fanny MOURS jusque mars 2020.

Orientation 2020

- Instruction des demandes d'aides et demandes de paiements
- Communication
- Animation et promotion du programme sur le territoire
- Suivi et accompagnement des porteurs
- Suivi des premiers dossiers en contrôles
- Suivi du nouveau programme FEADER 2020-2027

Impact budgétaire 2020

- Prise en charge des salaires par LEADER comme en 2019 sauf pour une partie du salaire de Guillaume CORNIL (temps de codirection)
- Repas du comité de programmation en début d'année 2020 pris en charge en partie par LEADER.

10

POLE DEVELOPPEMENT

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE- présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

En continuité avec la labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Pays a été Lauréat de l'appel à projet « Contrat de Transition Ecologique » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 9 juillet 2019. La thématique choisie par le Pays est l'adaptation au changement climatique. Il permettra de construire avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations) un programme d'actions, de définir et mobiliser collectivement les moyens de sa mise en œuvre et de le suivre et l'évaluer.

4 principales orientations :

- Adaptation du bâti ancien : en complémentarité des programmes de rénovation thermique déjà engagé sur le territoire. Anticiper les changements climatiques en travaillant notamment sur le confort d'été.
- Maintien de prairies de montagne et piémont de qualité et valorisation de la filière foin afin de garantir le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques, tout en maintenant une filière agricole socialement et économiquement viable.
- Adaptation de la filière bois, de la ressource à son utilisation et améliorer sa résilience et garantir l'activité économique locale.
- Adaptation de l'économie touristique en développant le tourisme 4 saisons par la mise en tourisme de l'itinérance douce (cyclo et pédestre) : générateur de plus-value économique ; un randonneur itinérant dépense en moyen 15% de plus qu'un randonneur à la journée.

TEPCV /TRANSITION ECOLOGIQUE- présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : une labellisation du ministère de la Transition Ecologique et solidaire. Le Pays et les collectivités du territoire se sont engagés conjointement à réduire les besoins en énergie.

Bilan 2019

- Organisation du Jour de la Nuit
- Prêts de malles Kezadom® pour 4 structures
- Suivi des actions financées par le FFTE – Aide au montage et vérification des dossiers de demandes de soldes
- Fin du poste d'animateur TEPCV et création du poste chargé de mission transition écologique

- *Embauche d'un apprenti pour l'élaboration d'un diagnostic alimentaire*

Orientation 2020

Contrat de Transition Ecologique

- *Evaluer la vulnérabilité du territoire au changement climatique*
- *Développement des circuits courts sur la filière alimentaire : construction d'un Programme Alimentaire Territorial.*
- *Valoriser les circuits courts sur la filière bois : développement et déploiement de la gamme de mobilier bois local.*

Autres

- *Aide aux changements des comportements du grand public : Jour de la nuit*
- *Suivi et valoriser les actions financées par le FFTE*

Impact budgétaire 2020 :

- *Continuité du poste de chargé de mission Transition Ecologique*
- *Etude vulnérabilité au changement climatique*
- *Etude vulnérabilité des forêts au changement climatique*
- *Animation de la démarche PAT*
- *Outils de communication généraux et spécifiques*

TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE- présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Volet accompagnement technique et financier des collectivités du Territoire à travers deux services :

- *Le service de conseil en énergie partagé (CEP) et missions annexes*
- *Le service d'accompagnement à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)*

Bilan 2019

- *Service de valorisation des CEE : une quarantaine de dossiers suivis, 3 dépôts en février, juin et octobre 2019, plus de 700 000 euros valorisés pour le territoire.*
- *Service de Conseil en énergie partagé (CEP)*
 - ‡ *8 communes suivies adhérentes au service CEP et 3 en cours d'adhésion*
 - ‡ *9 accompagnements techniques ponctuels à destination de collectivités (conseils et pré-diagnostic dans le cadre de projets de rénovation énergétique et ENR)*
 - ‡ *Premières actions menées en faveur d'économies d'énergie et d'optimisation d'abonnements*
 - ‡ *Premières missions de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments publics*
 - ‡ *Réalisation du plan de communication (supports de communication, vidéo de présentation...)*
 - ‡ *Animation thématique des élus sur l'éclairage public (conférence /débat)*
 - ‡ *Montée en compétences du conseiller*

Orientation 2020

- *Offrir des leviers financiers pour la rénovation aux collectivités en valorisant des CEE*
- *Optimiser la gestion du patrimoine public grâce à de l'ingénierie spécialisée (CEP)*
- *Poursuite du développement du service CEP (quantitatif et qualitatif)*
- *Accompagnement financier et technique le plus en amont des projets de rénovation de collectivités*
- *Accentuation des animations du réseau des communes adhérentes*
- *Travail sur le « confort d'été » dans les bâtiments publics dans le cadre du CTE*
- *Montée en compétences sur le volet ENR*

Impact budgétaire 2020

- *Financement du poste de conseiller*
- *Frais de structure nécessaires au fonctionnement des services*
- *Dépenses liées à la promotion du service CEP*
- *Animation des collectivités (visites de sites témoins, projets exemplaires...)*
- *Développement d'outils d'animation et d'informations*

- *Augmentation des recettes liée aux nouvelles adhésions au service CEP*

FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES –présenté par le Président

Il s'agit d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de ces clauses dans les marchés publics et privés afin de favoriser l'insertion, le développement et l'emploi des personnes le plus éloignées de l'emploi, de favoriser le développement durable vecteur d'activité.

Le dispositif est optimisé avec le bailleur social VOSGELIS qui a signé une convention de partenariat avec le PETR et la MdE des Pays d'Epinal-Remiremont.

Bilan 2019

- *évolution du dispositif avec les premiers marchés intégrant la clause sociale par la CA de SDDV, en particulier sur l'opération de réalisation du Pôle culturel et touristique « la Boussole » . Pas d'avancée sur la clause environnementale.*
- *Rapprochement des services de l'Etat et de la CCSDDV pour accentuer le dispositif*
- *Dynamisation du dispositif grâce à la dynamique TEPCV*
- *Suivi de 4256h réalisées et 1820h en cours de réalisation*

Orientation 2020

Il convient de renforcer les partenariats avec les collectivités.

Impact budgétaire 2020

- Financement du poste

MOBILITE - présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Le Pays de la Déodatie élabore un schéma et accompagne les collectivités dans leur projet de mobilité. Par exemple, il appuie la réalisation d'un maillage de voies vertes et liaisons douces, la création d'aires de covoiturage et favorise le développement de l'électromobilité.

Bilan 2019

- *Poursuite et fin de l'étude pour la création d'un schéma directeur d'itinéraire cyclable en partenariat avec le Pays de Remiremont (lien avec le développement tourisme)*
- *Participation au défi « Au boulot, j'y vais à vélo », 10 structures participantes pour 72 participants*
- *Déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques : 9 bornes publiques de recharge (appui technique et groupement de commande)*
- *Création d'une aire de covoiturage sur le parking du Cora Ste Margueritte*
- *Suivi des projets cyclables*

Orientation 2020

Contrat de Transition Ecologique(en lien avec le tourisme)

- *Accompagnement à l'aménagement d'un maillage de liaisons cyclables sur le territoire du Pays et promotion*
- *Développement des services vélos*

Autres

- *Promotion du réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques*
- *Accompagnement au changement de comportement*

Impact budgétaire 2020

- *Déploiement de stationnements vélos et services*
- *Outils de promotion cyclo et IRVE*
- *Renouvellement du Défi « Au boulot, j'y vais à vélo »*
- *Participation à la fête des mobilités de l'agglomération de SDDV et à un rendez-vous Nature de la CCBVV*

TOURISME DURABLE—présenté par Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint et Animateur Leader

Afin de valoriser les ressources naturelles locales, les paysages, le pays positionne le développement du tourisme durable comme un des leviers d'attractivité économique du territoire.

Bilan 2019

- Diffusion du Guide du Routard et réalisation d'une vidéo de promotion
- Fin de l'étude Schéma directeur d'itinéraires cyclables
- Entretien des GR de Pays et suivi de l'itinéraire
- Evaluation de la possibilité de créer un réseau d'acteurs autour des GR de Pays (stage)

Orientation 2020

Contrat de Transition Ecologique(en lien avec tourisme)

- Promotion de la randonnée itinérante et création d'une dynamique d'acteur autour des GR de Pays
- Création du maillage de liaisons cyclables, développement des services vélos et promotion touristique

Autres

- Promotion de la mobilité électrique
- Accompagnement des projets tourisme durable

Impact budgétaire 2020

- Recrutement d'un chargé de mission itinérance pédestre pour l'animation du réseau d'acteur
- Communication, promotion de la randonnée itinérante
- Coût de l'entretien des GR
- Promotion mobilité électrique
- Promotion cyclotourisme

13

TRAME VERTE ET BLEUE - présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Cette mesure environnementale vise à identifier et préserver les éléments naturels (forêts, prairies, zones humides et cours d'eau) permettant aux espèces animales et végétales la réalisation de leur cycle de vie. Ces éléments ont été identifiés à l'échelle régionale dans le SRCE Lorraine et le seront à nouveau dans le futur SRADDET « Grand Est ». Ces éléments, support de biodiversité, ainsi que les obstacles à la bonne circulation des espèces (ouvrages hydrauliques et infrastructures terrestres comme les routes, les agglomérations ...) doivent être repris et affinés à l'échelle locale (diagnostic) puis intégrés dans les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU(i)). Dans le contexte d'élaboration du futur SCoT « Massif », le Pays de la Déodatie s'est positionné pour :

- réaliser la déclinaison du diagnostic à l'échelle des Pays de la Déodatie et de Remiremont et de ses vallées
- accompagner les structures porteuses des documents intégrateurs ou de projets d'aménagements ou des gestionnaires d'espaces naturels.

Ce diagnostic concerté a été validé début 2018 et est disponible en ligne sur le site du PETR. Un complément « zones humides » est en cours de réalisation pour être finalisé fin 2019.

Un plan d'actions pluri-annuel a débuté en 2018 pour compléter certains éléments du diagnostic, notamment sur les zones humides et les prairies. Sur le volet opérationnel, l'animation TVB se concentre sur l'accompagnement de projets sur le territoire (document d'urbanisme, travaux de préservation/restauration d'espaces naturels) et l'émergence de nouveaux projets, notamment en lien avec le CTE.

Bilan 2019

Plan technique

Plusieurs actions du plan d'actions ont été poursuivies ou finalisées :

- Synthèse agro-écologique finalisée sur 12 réservoirs prairiaux de la CCB2V et de la CCHV grâce au travail des 2 stagiaires du Pays et de la Chambre d'agriculture des Vosges. 12 ateliers avec les agriculteurs réalisés. L'enjeu de maintien des systèmes herbagers en est ressorti comme prioritaire.
- 5 communes et 1 intercommunalité accompagnées sur l'intégration de la TVB dans leur document d'urbanisme. Une fiche intégrée dans le Guide Urbanisme du PNRBV a été produite.
- L'étude de pré-localisation des zones humides a été rendue début octobre, carte des enjeux TVB complétée par la trame humide rendue fin décembre. Ces cartes servent également aux collectivités pour la conduite des volets réglementaires en termes de prise en compte de ces milieux dans leurs aménagements.
- 4 évènements Grand Public ont eu lieu et ont été couronnés de succès : la table-ronde sur la conciliation des usages en forêts en partenariat avec les Forestiers Privés des Vosges dans le cadre de la Semaine de la Forêt en Déodatie devant environ 150 personnes, la visite d'un réservoir prairial sur la Bresse dans le cadre de la Semaine du Paysage auprès d'un groupe de 15 personnes, l'intervention de la CPEPESC dans le cadre du Jour de la Nuit 2019 à Champ-le-Duc sur l'intégration de la faune dans le bâti, journée « science participative « mares » à Saint Nabord.
- 1 évènement « élus » avec la visite de zones humides sur Docelles et Deycimont pour informer sur les enjeux et travaux possibles pour préserver la ressource en eau.
- Aide au montage de projet (AMI TVB 2019 déposé par la CASDDV et lauréate, AMI TVB 2019 déposé par la CCB2V en attente, étude zones humides sur l'amont de la Vologne, stratégie biodiversité de la CASDDV).

Plan financier

- Montage d'un dossier Conseil Départemental des Vosges pour compléter le budget animations TVB (subventions à 20% des prestations)

14

Orientation 2020

- Continuité de la mise en œuvre du plan d'actions 2018-2020 suivant 4 axes principaux : animation sur les prairies réservoirs et plus généralement sur la valorisation des systèmes herbagers en lien avec le CTE, animation sur les forêts et l'adaptation au CC en lien avec le CTE également,, accompagnement des porteurs de projet/gestionnaires de l'espace/porteurs de document d'urbanisme dans l'intégration des enjeux TVB et communication, sensibilisation des acteurs locaux sur ces enjeux et éventuelles actions.

Impact budgétaire 2020 (continuité des actions)

- Salaires et charges liés au poste (embauche au 1^{er} novembre 2016, puis reconduction du poste en janvier 2018)
- Etudes du plan d'actions (étude chambre d'Agriculture sur les prairies, étude INRA sur les systèmes herbagers)
- Actions de communication (actions de sensibilisation des élus et grand public)

DÉFIDÉO - présenté par Isabelle BERTRAND, Secrétaire

Un projet ambitieux et d'utilité publique qui permet aux communes de s'équiper de défibrillateurs automatiques externes (DAE), simples d'utilisation et qui permettent d'intervenir rapidement lors d'un arrêt cardiaque. Les communes bénéficiant d'un service de suivi du Pays pour les consommables

68 communes engagées dans ce programme avec 98 défibrillateurs installés de 2010 à 2019 :

- 91 DAE installés sur 66 communes du Pays de la Déodatie (sur les 111 communes)
- 7 DAE installés sur 4 communes qui font partie dorénavant du Pays de Remiremont

Bilan 2019

- formations organisées par le club cœur et santé de Saint-Dié-des-Vosges avec utilisation des 40 kits Mini-Anne du Pays
- 6^{ème} session organisée avec la remise de 8 défibrillateurs à 7 communes lors de la cérémonie du 17 octobre 2019. Avance de trésorerie du Pays à hauteur de 15 869.28 euros

- *Renouvellement des Electrodes des 8 DAE de DEFIDEO 2017. Commande qui sera réalisé en novembre 2019.*

Orientation 2020

- *Nouvelles commandes à prévoir pour 9 500 euros de dépenses estimées :
Électrodes (environs 50 euros TTC l'unité) pour DEFIDEO 2012 (30 DAE)
Batteries (environs 185euros TTC l'unité) pour DEFIDEO 2010 (30 DAE) et DEFIDEO 2015 (13 DAE).*

A noter : service proposé également aux 4 communes engagées dans la démarche et qui font dorénavant partie du Pays de Remiremont

Impact budgétaire 2020

- *Groupement de commande pour les consommables / avance à prévoir en trésorerie par le Pays - écritures en fonctionnement à hauteur de 9500 euros.*
- *Écritures en investissement par les Restes à réaliser de 2019 à hauteur de 9 214.14 euros car 15 869.28 euros utilisés sur les 25 083.42 euros inscrits au BP 2019.*
En cas de renouvellement de DEFIDEO décidé par les élus en 2020 et si les crédits n'étaient pas suffisants, des crédits supplémentaires seraient inscrits par une Décision Modificative au BP2020.

BISTROTS DE PAYS - présenté par Mélanie ROUSSEL, Directrice

C'est un label national décerné aux établissements situés dans des communes de moins de 2 000 habitants proposant des services de base non assurés dans le village, utilisant des produits de terroir de qualité, assurant des animations culturelles et développant une approche touristique du territoire. Chez les Fonfons à Denipaire, L'Echaugette à Taintrux, La Cuisine des Arrentès aux Arrentès-de-Corcieux sont estampillés « Bistrots de pays ».

15

Bilan 2019

- *Rappel : Clef du Ban (établissement en transition suite à changement de gérant) + fermeture de cet établissement fin 2018 (liquidation)*
- *Projet de coopération à l'échelle du Grand Est avec le GAL de Chaumont et le GAL d'Othe –Armance (regroupant une quinzaine d'établissements)*
 - o *Diffusion de la vidéo Grand Est*
 - o *Edition de plaquette de communication à l'échelle Grand Est*
 - o *Edition des sets de tables 2019*
- *Réunion de réseau : local 2 par an / 1 technique au niveau national*
- *Visite de deux établissements qui n'ont pas donné suite*

Orientation 2020 : on est dans la continuité de l'action

- *Inventaire du potentiel sur le Pays Lunévillois ? Vosges ? (en attente accord fédération nationale)*
- *Prospection de nouveaux établissements : pour l'instant pas de nouveau*
- *Accompagner les nouveaux candidats au montage de dossier au fil de l'eau*
- *Accompagnement aux animations locales*
- *Edition de set de table*
- *Pré-audit à refaire au printemps 2020 (car convention à renouveler en 2021)*
- *Audit à faire avec un prestataire professionnel à l'automne*
- *Réunion de réseau : local 2 par an / 1 technique au niveau national*
- *Relation presse*

Impact budgétaire 2020

- *Continuité de l'action (d'une année sur l'autre) : dépenses d'outils de communication (set de table), audit (pour les 3 anciens et d'éventuels nouveaux) et frais de mission.*
- *Si extension de l'action au pays Lunévillois, ou autres territoires vosgiens prévoir une convention*

SEMAINE DE LA FORET- présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier
Bilan 2019

L'édition 2019 de la Semaine de la forêt en Déodatie s'est déroulée du 24 au 26 mai 2019. De nouveaux partenaires nous ont rejoint : la forêt privée, la fédération des chasseurs, les écoles... Le thème était « La forêt Refuge ».

L'édition 2019 a accueilli près de 700 personnes pour 24 animations avec comme nouveauté, un concours de dessins ouvert aux classes de CM1 et CM2 et l'organisation avec la forêt privée lors de leur assemblée générale des tables rondes sur le thème « la forêt : une passion commune, des regards différents ».

Orientation 2020

- *– sous réserves – semaine de la forêt 2020 : proposition du 11 au 17 mai 2020 sur le thème « La forêt au fil des temps » avec un axe grand public et un axe professionnel dans le cadre de la charte forestière*

Impact budgétaire 2020

- *semaine de la forêt en mai 2020*

J'ADOpte UNE RUCHE EN DÉODATIE - présenté par Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Le principe est simple : sensibiliser autour de l'abeille et des insectes pollinisateurs. Le Pays de la Déodatie donne la possibilité à chaque commune du territoire d'accueillir sur ses terrains des ruches, gérées et entretenues par un apiculteur local conventionné. Les ruches font l'objet d'un parrainage par des habitants volontaires. Chaque habitant du territoire peut s'investir dans ce projet en aidant ainsi les communes à accueillir plus de biodiversité par l'installation du rucher. Les communes partenaires se voient signer une charte de « bonne conduite » afin de garantir aux insectes un espace sain, sans pesticides. En contrepartie, l'habitant bénéficie d'animations ponctuelles sur l'apiculture et d'une partie de la récolte, si récolte il y a !- Une autre partie est distribuée gratuitement aux écoles, elles aussi partenaires de l'initiative car sollicitées pour l'installation de la jachère fleurie avec l'intervention de l'apiculteur.

Le dispositif est reconduit pour la saison apicole de 2019.

Bilan 2019

- *Distributions des pots de miel aux parrains organisées à l'automne 2019*
- *1 nouvelle commune en cours d'adhésion*

Orientation 2020

- *Maintien de l'opération*
- *Action de sensibilisation*
- *Signatures des nouvelles conventions pour celles arrivées à termes.*

Impact budgétaire 2020

- *Dépenses liées à l'action (se pose la question du suivi)*

MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE-MHE- présenté par le Président

Jusqu'alors porteur de l'Espace Info Energie (depuis 2011), en 2015 le Pays de la Déodatie élargit son offre par la création de la Maison de l'Habitat et de l'Energie, suite au transfert du programme Habiter Mieux en Déodatie et sa déclinaison locale au Pays de la Déodatie. La MHE se positionne en guichet unique de la rénovation énergétique sur son territoire.

Différents programmes sont mis œuvre pour conseiller au mieux les propriétaires privés en Déodatie :

- **Habiter mieux en Déodatie**, programme d'aides destiné aux propriétaires à revenus modestes et très modestes qui souhaitent procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'habitat. Les conseillers accompagnent les ménages éligibles dans le montage et le financement des dossiers, après diagnostic thermique
- **Rénover Mieux en Déodatie** : ouvert à tous les publics, il permet d'accompagner les propriétaires dans leurs travaux en fonction de leurs souhaits et moyens. Ce service est partiellement payant pour les particuliers, de manière à couvrir une partie des frais de fonctionnement de la mission
- **L'Espace Info Energie** : service de conseil aux particuliers, pour tous types de travaux ; il s'agit essentiellement d'une mission de conseil ponctuel, et non d'accompagnement au long cours. Des permanences délocalisées ont lieu sur les intercommunalités membres du PETR, ainsi que sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Bilan 2019

Habiter Mieux :

- L'objectif annuel (211 dossiers) a été atteint en 2018
- La tendance 2019 est sur la même ligne, le rythme de dépôt correspondant exactement aux « temps de passage » (158 dossiers déposés au 11/10/2019)
- Cependant, l'année 2019 a été marquée par un accroissement du temps passé sur les dossiers, notamment du fait de l'émergence de nouveaux dispositifs « à 1euro » et de l'offre « Habiter Mieux Agilité » : le temps passé sur le conseil avant le montage d'un dossier est largement supérieur aux années précédentes.
- Il faut noter que les objectifs imposés par l'ANAH (211) sont calculés sur les dossiers « Sérénité », et non sur les dossiers « Agilité », qui représentent pourtant 45 dossiers montés au 30/09/2019.

Espace Info Energie :

- Volume d'activité en augmentation à cause des dispositifs d'isolation et chauffage à 1 euro : 600 contacts au 15/09/19 (+35% par rapport à 2018)
- Premières évolutions du métier de conseiller info énergie, avec par exemple quelques visites à domicile
- Travail en commun avec le chargé de mission Rénover Mieux sur certains dossiers de rénovation globale

Rénover Mieux :

- 14 conventions avec les particuliers ont été signées au 30/09/2019 ; cela représente une participation financière de 15.000 euros des particuliers (pour un objectif de 20).
- Plusieurs actions de communication ont eu lieu afin de valoriser le programme, dont une au mois de septembre
- Le chargé de mission Rénover Mieux apporte cependant son aide à l'équipe « Habiter Mieux » afin de gérer le flux croissant de demandes (20% de son temps prévus dans ses missions).

Orientation 2020

- Poursuite de l'activité des services en cours
- La fin annoncée de l'instruction du dispositif « Agilité » et la réforme du crédit d'impôts modifieront les méthodes de travail de l'équipe Habiter Mieux ; nous ne pouvons pour l'instant pas détailler ce point, les textes officiels n'étant pas encore publiés
- La DDT des Vosges et Procivis ont signé une convention permettant aux territoires ne l'ayant pas mis en place de bénéficier du préfinancement des aides. La Déodatie n'était, au départ, pas concernée. Cependant, après discussion, nous avons obtenu la possibilité de faire bénéficier nos particuliers « modestes » de Procivis ; en effet pour les « modestes », le PETR procède à l'intégralité de l'avance des fonds, l'ANAH ne versant pas d'acompte. Recourir à Procivis pour les « modestes » permettra de soulager la trésorerie du PETR, mais en cours de discussion.

- EIE : poursuite du rapprochement avec le service Rénover Mieux. L'objectif à terme est de disposer de deux conseillers à la rénovation, sans distinction des dispositifs (c'est également l'objectif de la Région et de l'ADEME). La CC des Hautes Vosges ne réglant qu'une participation modique pour les permanences, la question peut être posée aujourd'hui de revoir cette contribution à la hausse (ou d'annuler les permanences), eu égard à la charge de travail du Conseiller Info Energie
- Rénover Mieux : poursuite du travail sur les conventions financières avec les particuliers (objectif : 30 dossiers). Le chargé de mission Rénover Mieux prenant appui sur Habiter Mieux pour son repérage, 20% de son activité peut contribuer à Habiter Mieux (proportion intégrée dans la prise en charge ANAH).
- La Région ayant prorogé les financements liés à l'innovation et à l'expérimentation, le PETR sera partie prenante dans la réalisation de l'appartement témoin de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Plus généralement les partenariats entre le PETR, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges vont se développer en lien avec l'opération « Habitat » du programme Action Cœur de Ville

Impact budgétaire 2020 :

- Habiter Mieux : coût identique à 2019. A noter la possibilité de demander à l'ANAH 4 ETP dans l'assiette de dépenses éligibles à la place de 3,6 ; cela augmentera mécaniquement la participation financière de l'ANAH
- EIE : coût identique à 2019 sur le fonctionnement. La convention avec la Région et l'ADEME est prolongée jusqu'au 31/12/2020 ; à noter une réduction du budget communication, plafonnée à 3.000€, correspondant à la prise en charge ADEME
- Rénover Mieux : coût identique à 2019 ; le financement du dispositif Rénover Mieux passe par deux sources de financement que l'on peut estimer à parts égales : les conventions de financement avec les particuliers et un complément apporté soit par le FEDER soit par le nouveau dispositif de l'Etat (SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Le choix entre ces deux fonds sera fait dès lors que l'on connaîtra les modalités d'intervention sur le SARE
- Volet innovation/expérimentation : crédits inscrits en 2019, à reporter

18

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - présenté par Mélanie ROUSSEL, Directrice

Le conseil de développement est prévu dans les statuts du PETR. Il doit réfléchir aux actions concrètes du projet de territoire et faire des propositions au conseil syndical selon les 3 enjeux que ce conseil syndical a défini : des territoires qui innovent, des entreprises à soutenir ; agir pour l'emploi dans un territoire à contraintes ; valoriser un environnement exceptionnel et favoriser les économies d'énergie.

Il doit exister en fonction des règles de la loi MAPTAM qui peut évoluer sur ce point par la loi engagement et proximité et dont le caractère obligatoire serait remis en cause.

Bilan 2019

Aucune action dans l'attente du projet de fusion

Orientation 2020

Les orientations des enjeux restent à préciser davantage, A voir avec les nouveaux élus.

Impact budgétaire 2020

RAS

POLE DIRECTION- présenté par Mélanie ROUSSEL, Directrice

Le rôle de la direction est de veiller la bonne marche administrative et technique de la structure et d'assurer la relation élus/personnels et la représentation auprès des partenaires.

Bilan 2019

Travail sur la fusion et accompagnement du bureau d'étude
Suivi des contrats de ruralité
Réorganisation des fonctions
Travail d'accompagnement des avocats pour le dossier METHAVAL

Orientation 2020

Nouvelle organisation avec les nouveaux élus.
Suivi des contrats de ruralité
Projet de territoire
Travail d'accompagnement des avocats pour le dossier METHAVAL

Impact budgétaire 2020 :

Financement des postes

La Présentation et les débats liés au Débat d'Orientation Budgétaire étant terminés, le Président soumet le DOB à l'approbation du Conseil Syndical.

DOB 2020 acté à l'unanimité

Le Président remercie le personnel du Pays pour sa contribution et passe ensuite aux questions diverses.

19

QUESTIONS DIVERSES

Maison de l'Emploi

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Maison de l'Emploi pour acter les comptes 2017 et 2018 et voter la dissolution de l'Association, aura lieu ce Mercredi 30 octobre. Il est demandé aux élus siégeant à l'association d'envoyer une procuration en cas d'absence, permettant ainsi d'obtenir le quorum lors de cette Assemblée.

Vote du BP2020

Le prochain conseil syndical avec notamment le vote du BP2020 se tiendra le jeudi 19 décembre à 19h30.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 31 octobre 2019

Le Secrétaire de séance,
Philippe GEORGEL



Le Président du PETR,
Guy DROCCHI



